

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS457

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 4

I. - À l'alinéa 18, avant les mots :

« l'article L. 16 »,

insérer le mot :

« de ».

II. - Au même alinéa, avant les mots :

« l'article L. 341-6 »,

insérer les mots :

« prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.